

URBANISME

Permis de construire et déclarations préalables de travaux

Les permis de construire sont soumis avant signature du Maire à une commission municipale composée de deux élus de l'opposition et quatre élus de la majorité. Les autorisations d'urbanisme accordées sont librement consultables au service de l'Urbanisme – 8, place du Château Sainte-Barbe.

Période du 15 avril au 14 mai 2021

Permis de construire accordé :

PC N°092 032 20 00003 déposé le 26/01/2021 et accordé le 19/04/2021

Demandeur : BONFILS Pascal

Adresse : 7 Rue Jean Noël Pelnard

Objet : Extension d'une maison individuelle

Permis de construire refusés (premier semestre 2021) :

PC N°092 032 20 00018 déposé le 30/09/2021 et refusé le 19/02/2021

Demandeur : VINCI IMMOBILIER

Adresse : 53-53 bis rue des Bénards

Objet : Construction d'un immeuble collectif

La liste des dépôts et de délivrance de permis de construire ainsi que les déclarations préalables de travaux demandées, accordées et refusées sont consultables sur le site Internet de la ville : www.fontenay-aux-roses.fr rubrique Environnement/Urbanisme.

À noter : à partir de septembre 2021, les permis seront uniquement consultables en ligne ou au service de l'Urbanisme.

Extrait du numéro de juin 2021 du Fontenay Magazine